Programme préscolaire en autisme

Soutenir, outiller et accompagner les enfants autistes d'âge préscolaire et leur famille

Le **Programme préscolaire en autisme** offre des services d'intervention de qualité fondés sur des données probantes aux enfants d'âge préscolaire ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi qu'à leurs familles. L'objectif du programme est de renforcer l'autonomie de l'enfant, de soutenir son développement global et de favoriser sa réussite dans ses milieux de vie habituels.



Ce que vous devez savoir

Prestation des services par Services thérapeutiques VIVA (VIVA)

VIVA est responsable de la prestation des services du Programme préscolaire en autisme en vertu d'un contrat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). Les services sont offerts dans les sept districts scolaires de la province (trois francophones et quatre anglophones).

Collaboration avec les familles

VIVA travaille étroitement avec les familles afin de mettre en place une intervention personnalisée répondant aux besoins particuliers de l'enfant et de son environnement.

Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement (AAC)

Les services offerts reposent sur l'AAC, une approche bien documentée et basée sur les preuves qui peut conduire à des progrès significatifs pour les enfants autistes et leur famille. Les stratégies d'enseignement utilisées permettent de développer un large éventail de compétences, dont les suivantes :

- La communication
- Les interactions sociales
- Le jeu
- L'autonomie et les soins personnels
- La préparation à l'école

Participation volontaire

La participation au Programme préscolaire en autisme n'est pas obligatoire. Les familles qui choisissent d'y participer collaboreront avec VIVA pour établir une entente de service adaptée à leurs besoins et à ceux de leur enfant. Il est important pour les familles de s'engager à suivre cette entente afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés ensemble.

Étapes pour obtenir les services

1. Les parents ou responsables légaux envoient les formulaires de consentement au MEDPE : autism.autisme@gnb.ca
2. Le MEDPE transmet les formulaires à VIVA dans un délai de 2 à 3 jours ouvrables.
3. VIVA communique avec la famille dans un délai de 10 jours ouvrables pour expliquer les prochaines étapes, les documents à signer et les formations offertes.
4. Le processus d'accueil débute généralement dans les 4 mois suivants ce premier contact.
5. Les services d'intervention débutent à la fin du processus d'accueil, qui dure environ 3 mois.

Processus d'accueil

Le processus d'accueil consiste à évaluer les forces et les besoins de l'enfant et de sa famille. L'équipe clinique de VIVA :

- explique les services offerts et répond aux questions de la famille;
- procède à l'évaluation des forces et des besoins de l'enfant (entretiens, observations, outils d'évaluation);
- établit une relation de confiance avec l'enfant et la famille;
- élabore un Plan d'Intervention - préscolaire (PI).

Modèles de service

Les services sont proposés selon deux modèles, le choix se faisant en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille.

Services directs

Ce modèle comprend un minimum de quatre heures d'intervention par semaine, incluant :

- la supervision des services par une équipe clinique (dont une personne superviseure clinique);
- des interventions assurées par une personne assistante en comportement (AC);
- des objectifs personnalisés pour l'enfant et les parents / responsables légaux;
- un soutien clinique et un accompagnement auprès des parents / responsables légaux et de la garderie éducative, au besoin.

Les services directs peuvent être offerts au domicile de l'enfant, en garderie éducative ou dans un bureau régional de VIVA (lorsque disponible).

Services de consultation

Les services de consultation sont moins intensifs et visent un ou deux objectifs précis. Ils sont offerts par une personne superviseure clinique ou consultante en comportement, et peuvent être offerts au domicile de l'enfant, en garderie éducative ou en ligne.



La voix des familles compte

Le MEDPE effectue chaque année un sondage auprès des parents et responsables légaux afin d'évaluer la qualité des services offerts et le niveau de satisfaction des familles. Vos commentaires sont importants et nous aident à améliorer le soutien apporté à votre famille et aux familles de la province. Nous vous encourageons à prendre quelques minutes pour répondre à ce sondage et nous faire part de vos commentaires.

Ressources recommandées

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Programme préscolaire en autisme

Carrefour de ressources en autisme

Partenariat d'apprentissage en autisme

Services thérapeutiques VIVA Therapeutic Services

Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme (RNETSA)



Pour nous joindre

Téléphone (sans frais) : 1-844-377-3819

Télécopieur : 506-462-2104

Courriel : autism.autisme@gnb.ca

New Nouveau Brunswick CANADA